

LETTRES
HISTORIQUES,
POLITIQUES
ET
CRITIQUES,
SUR LES EVENEMENTS,
QUI SE SONT PASSES DEPUIS 1778
JUSQU'A PRESENT.



RECUEILLIES ET PUBLIEES.

PAR UN HOMME DE LETTRES QUI N'EST
D'AUCUNE ACADEMIE, NI PENSIONNE
PAR AUCUN ROI, REPUBLIQUE, VISIR
OU MINISTRE QUELCONQUES.

*Veritas amicos, potius quàm odium
parere deberet.*

TOM. VI.

A LONDRES

DE L'IMPRIMERIE D'UN MINISTRE DISGRACIE.

1789



AVANT-PROPOS

DE

L'ÉDITEUR.



Comme le plan que nous avons adopté ne nous permet pas d'anticiper sur les faits, nous ne pouvons encore parler, dans nos lettres, des grands événemens qui se passent dans ce moment sur un des principaux théâtres

)*(

de

de l'Europe. Nous les avons annoncés, ces événemens. Pour s'en convaincre, nos lecteurs n'ont qu'à jeter les yeux sur la lettre XXIII, page 357 & 358, du quatrième volume. Rarement les souverains ou leurs ministres font attention aux avis qu'on leur donne; ils méprisent ou dédaignent ceux de l'homme de cabinet, qui voit les choses avec le sang-froid de la réflexion, & qui calcule les suites que tel & tel changemens dans l'administration doivent avoir. Dans le volume suivant, nous donnerons en entier le mémoire présenté au Roi par M. Necker sur les assemblées provinciales; nous y joindrons un extrait du fameux COMPTE RENDU. Ce sont ces deux pièces qui ont occasionné la grande révolution qui vient d'avoir lieu; elles devoient nécessairement produire cet effet.... Tant que des particuliers sans vocation

ont écrit sur le despotisme que les intendants exerçoient envers les sujets du Roi, ces productions n'ont fait qu'une légère sensation; on les a même souvent traitées de calomnies. Mais lorsqu'un ministre des finances en est venu à accuser lui-même ceux qui étoient chargés conjointement avec lui de l'administration, l'attention de toute la nation s'est réveillée; & en acquérant la conviction des abus & des vexations de toutes espèces qui se commettoient, elle ne pouvoit ni ne devoit plus les tolérer. Ce mémoire sur les administrations provinciales, il faut être juste, est le meilleur ouvrage qui soit sorti de la plume de M. Necker ou de celle de ses coopérateurs; il étoit fait pour lui mériter la confiance du peuple. Mais comment le Roi & ses ministres ont-ils pu en permettre la publication? et comment, en la permettant,

ne s'est-on pas occupé des moyens de redresser les griefs dont on accusoit les intendants?

M. Necker fut renvoyé, mais l'effet des lumières qu'il avoit répandues subsista. L'établissement de quelques administrations provinciales en fit sentir tous les avantages; on commença à s'instruire, à raisonner constitution, à discuter les droits du Roi & ceux de la nation; on prétendit que le premier s'étoit arrogé une autorité qu'il ne devoit point avoir. Le Compte rendu donna des éclaircissemens sur l'administration des finances; les assemblées provinciales donnèrent l'idée des états-généraux. Les successeurs de M. Necker, moins adroits que lui, firent des sottises qu'ils ne furent pas cacher. M. de Calonne entreprit la critique du Compte rendu. Deux partis se formè-

rent : celui des Neckeristes & celui des Calonistes. Le premier étoit pour la démocratie , le second pour l'aristocratie. On convoqua une assemblée de Notables , pour lui annoncer un déficit énorme. M. Necker fut accusé d'en avoir imposé sur la dette de l'état : ses partisans prennent sa défense , les esprits s'échauffent de part & d'autre ; il paroît une foule d'écrits pour ou contre. Le public les lit sans être plus instruit. Au milieu de ce conflit , le Roi , qui veut le bien , promet de convoquer les Etats-généraux. M. de Calonne est renvoyé ; son successeur veut opérer une révolution semblable à celle de 1771. Plus de parlement , une cour plénière doit le remplacer. Cette cour plénière meurt en naissant ; un prince du sang , des ducs & pairs & le parlement sont exilés ; on est obligé de les rappeler,

ainsi que M. Necker. La nation fatiguée de toutes ces variations, exige la tenue des états-généraux : on les convoque enfin. Cette assemblée nationale déploie une énergie à laquelle on ne s'attendoit pas. On veut lui en imposer par des forces militaires ; elle les brave. L'autorité veut agir : en moins de quarante-huit heures, on voit s'opérer la révolution la plus étonnante, & dont on ne trouve point d'exemple dans l'histoire. Les troupes refusent d'obéir à leurs chefs ; elles se déclarent pour la cause du peuple. Ce dernier triomphe & se rend libre, sans qu'il y ait presque de sang répandu. Trois victimes sont immolées à sa fureur, des têtes illustres sont prosrites. La nation dicte des loix à son Roi, & le cri de ralliement, c'est Vive la liberté.... Dans une ville peuplée d'un

million d'ames , il ne se commet aucun désordre ; l'honneur anime tous les citoyens. La capitale demande à voir son Roi dans ses murs. Il vient, approuve tout ce qui s'est fait , arbore sur son chapeau la cocarde de la liberté & retourne à sa résidence au milieu des acclamations d'un peuple immense.

Telle est l'instabilité des choses humaines : Un garçon imprimeur fut l'auteur de la révolution d'Amérique ; un citoyen de Geneve , banquier à Paris , a operé celle qui vient d'avoir lieu en France. Nous ne pouvons nous permettre , dans ce moment , aucune réflexion sur ce grand événement ; nous nous reservons de le rapporter dans son tems avec tous ses détails & ses différentes causes. Nous assurons , au reste , nos Lecteurs que nous continuerons dans la suite de nos lettres

à parler avec cette franchise & cette impartialité dont nous nous sommes fait un devoir. La faveur dont jouit M. Necker ne nous empêchera pas de dire la vérité sur ce qui le regarde. Nous lui donnerons des éloges toutes les fois qu'il le méritera, & nous critiquerons sa conduite lorsque nous la trouverons reprehensible. Notre plume, comme nous l'avons dit, n'est vendue à aucun souverain ou ministre quelconques. Enfin, ceux qui se trouveront offensés de nos réflexions, ne pourront jamais s'en prendre qu'à eux-mêmes.





LETTRE I.

DE BERLIN, le 10 Août 1780.

Du Comte de, . . . à M. de, . . .

On avoit imaginé que S. M. ne feroit point de réponse à la lettre que lui écrivit S. A. E. de Cologne, le 9 Juillet dernier; mais on s'est trompé. Le Roi a été piqué du ton qui régnoit dans cette dépêche & des exemples qu'on s'est plu à lui citer, au sujet de quelques princes de sa maison. Il a ordonné qu'on y répondît de la manière la plus propre à réfuter les différentes assertions de l'Electeur. Je vous avoue que, sans les égards que notre monarque a pour votre cour & pour celle de Pétersbourg, qui l'ont prié instamment de ne pas être contraire à cette élection, il s'y feroit sérieusement opposé; mais il eut voulu aussi qu'on le secondât. Ce n'est pas

fans surprise qu'il a vu par la copie d'une dépêche venue de la Haye, que Leurs Hautes Puissances s'étoient engagées & avoient promis à l'Impératrice de Russie qu'elles ne formeroient aucune opposition à la nomination de l'Archiduc Maximilien comme coadjuteur aux archevêché de Cologne & évêché de Munster. S. M. a dit: *Puisque Messieurs les hollandois sont contents d'avoir ce prince pour voisin, je le suis aussi. Mais je ne puis concevoir pourquoi, dans ce moment, ils font ou ont l'air de faire des démarches aussi contraires aux engagements qu'ils ont pris.* Cette observation du Roi m'a paru fondée. J'en ai parlé au ministre de Russie près de notre cour; il m'a assuré que rien n'étoit plus certain que la promesse faite par Leurs Hautes Puissances à l'Impératrice de ne rien faire qui pût tendre à empêcher l'élection projetée. Voici copie de la réponse du Roi à Son Altesse Electorale & au grand-chapitre de Munster.

„Les

„ Les raisons qu'il a plu à Votre Al-
 „ tesse Electorale d'alléguer dans sa let-
 „ tre du 9 Juillet, en réponse à celle que
 „ nous lui avons écrite, le 26 Juin,
 „ au sujet de l'élection proposée d'un
 „ coadjuteur en la personne de l'Ar-
 „ chiduc Maximilien; sont telles, que
 „ tout homme impartial, même le moins
 „ éclairé, en reconnoitra aisément l'in-
 „ suffisance. Nous y voyons aussi, non
 „ sans quelque surprise, que V. A. E.
 „ a pris irrévocablement son parti dans
 „ cette affaire: de sorte que nous au-
 „ rions cru inutile d'insister encore sur
 „ cet objet, si nous n'avions pas appris
 „ en même tems que plusieurs capitu-
 „ laires du haut - chapitre de Munster
 „ ont porté leurs plaintes, tant à S. M.
 „ l'Empereur comme chef de l'Empire,
 „ qu'à Votre Altesse Electorale, ainsi
 „ qu'à nous; & je ne doute pas qu'ils
 „ ne se soient aussi adressés aux autres
 „ électeurs au sujet de l'atteinte qu'on
 „ a voulu porter à la liberté de leur
 „ haut - chapitre, en leur proposant

„ nommément le coadjuteur qu'ils doi-
 „ vent élire à l'exclusion de tout autre
 „ prétendant, & fans que la queſtion
 „ *An* ait été préalablement agitée dans
 „ une aſſemblée générale du chapitre,
 „ à laquelle appartient ſeul le droit de
 „ décider cette queſtion, & par la mê-
 „ me raiſon de ſtatuer ſur l'élection
 „ d'un coadjuteur. Cette irrégularité,
 „ d'où ſ'enſuit par conſéquent une par-
 „ faite nullité, nous paroît ſi manifefte
 „ & ſi ſolidement prouvée dans la let-
 „ tre que le haut-chapitre de Munſter
 „ a adreſſée à S. M. l'Empereur ainſi
 „ qu'à Votre Alteſſe Electorale; elle eſt
 „ en même tems ſi contraire aux loix
 „ canoniques & aux ſtatuts du chapi-
 „ tre; qu'en notre qualité d'électeur,
 „ de prince de l'empire & de co-direc-
 „ teur du cercle de Weſtphalie, nous
 „ ne ſaurions nous empêcher d'approu-
 „ ver & de juſtifier pleinement leurs
 „ griefs; en priant & exhortant itéra-
 „ tivement & de la manière la plus
 „ amicale Votre Alteſſe Electorale, de

„ vous

„ vouloir bien avoir égard aux plaintes
 „ les plus justes & les mieux fondées
 „ des membres du susdit chapitre ; & enfin,
 „ ou de renoncer à l'élection même, ou
 „ si elle croit l'adjonction d'un coadjuteur
 „ absolument nécessaire , de laisser à ses
 „ chapitres la liberté d'élection qu'ils
 „ font en droit de réclamer.,,

„ Votre Altesse Electorale, pour com-
 „ battre les motifs de crainte allégués
 „ dans notre lettre du 26 Juin, a jugé
 „ à propos de citer un exemple, tiré de
 „ l'histoire de la maison de Branden-
 „ bourg & qui date de plus de deux
 „ cents cinquante ans. Nous ne pou-
 „ vons nous empêcher de lui témoigner
 „ la surprise que nous a causé cette ci-
 „ tation, & nous lui répondrons qu'un
 „ pareil exemple ne prouve rien au-
 „ jourd'hui & qu'il ne peut même être
 „ applicable au tems présent. En ef-
 „ fet, les intérêts & les vues politiques
 „ ainsi que les liaisons des maisons sou-
 „ veraines de nos jours sont bien dif-
 „ férentes de ce qu'elles étoient autre-